

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W21-762214

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e) : Matricule : 03705 Société : RAM

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : SAFFIH Abdelkader

Date de naissance : 01.01.1959

Adresse : rue 88 n°17 groupe C EL ouefa Casablanca

Tel : 0661942246 Total des frais engagés : 198,90

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 16.10.2023

Nom et prénom du malade : SAFFIH Abdelkader Age : 65

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. J'ai pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la sincérité des Actes
Nb. 10 2023			1 = 20000	09/01/1993 [Signature]

es Honoraires attestations de paiement des Actes

03/10/1993

C₁ = 2m 00 vts

03/10/1993

[illegible]

ANALYSES - RADIOGRAPHIES	
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Montant des Honoraires
Dr. SVISTAKOVA YASMINE N°54, Bd. Oued Tansit Oujda Casablanca Tel: 05 22 91 32 92 INPE: 062025964	Date 16/10/23 081,90

Cachet et signature du
Laboratoire de Biologie
Pharmacie EL OULFA
Dr. SVISTAKOVA YASMINE
N°54, Bd. Oued Tansit Oulfa Casablanca
Tél: 0522 91 32 92
INPE: 062025964

[illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES																
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan																
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [][][][][][][][][][][][][][][][]												
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []												
					MONTANTS DES SOINS []											
				DEBUT D'EXECUTION []												
				FIN D'EXECUTION []												
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX []												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>H</th> <th>G</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>05503412</td> <td>01433850</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <th>B</th> <th></th> </tr> </tbody> </table>				H	G	05503412	01433850	00000000	00000000	00000000	00000000	00000000	00000000	B	
	H	G														
	05503412	01433850														
	00000000	00000000														
	00000000	00000000														
	00000000	00000000														
	B															
	[Création, remont, adjonction] Fonction : Thérapeutique nécessaire - esthétique															
					DATE DU DEVIS []											
				DATE DE L'EXECUTION []												

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan :

INP : [][][][][][]

FIN
D'EXECUTION

MONTANTS
DES SOINSFonction : Nombre d'Equipe nécessaire : de 100DATE DU
DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXI

Dr. Arafat Alaoui F. Sakina

الدكتورة عرفة العلوي ف سكيانة

Médecine Générale
Diplômée en Echographie
par l'Université Hassan II
Médecine de travail

الطب العام
دبلوم الفحص بالصدى
من جامعة الحسن الثاني
طب الشغل

Casablanca, le 16/10/2023. : الدار البيضاء، في

Saffeh Abdelkader

63,20

1) Stesungel

1gel x 2 / 2 gels x 1 / 1g

35,70

2) Alpnaz 0,38

1ch / 1x05 / 1ch / 1x05

98,90

PHARMACIE EL OULFA
PHARMAKOVA
Dr. SVISTAKOVA YASMINE
N°54, Bd. Oued Sebou, Casablanca
Tél: 05 22 91 132 92

Dr ARAFA Sakina
Médecine Générale Echographie
Médecin de travail
Bd. Oued Sebou, Rue 174
Tél: 022 91 12 77 / INP: 0910
ICE: 0021034500043

N° 752
date: 16/10/23

LOT 231383
EXP 04 2026
PPV 35.70

Lot: 3694
Mfg: 11 2022
EXP: 11 2025
BIOCODEX MAROC PPV: 63,20 "dh"